

# Rendre le journal scolaire aux enfants (I)

*Pourquoi parler de rendre le journal scolaire aux enfants ?*

*De nombreuses productions voient aujourd'hui le jour, plus ou moins proches des journaux d'adultes. Au détriment de l'expression enfantine, on a quelquefois tendance à vouloir imiter les professionnels de la presse, grâce à la vulgarisation des moyens techniques.*

*Ce premier dossier sur le journal scolaire rappelle les lois et propose réflexions et témoignages qui montrent la possibilité de respecter l'intégrité de l'expression enfantine à travers des productions toutes appelées « journal scolaire » mais pourtant fort diverses.*

*Un second dossier paraîtra dans le prochain numéro du Nouvel Educateur. Plus pratique, il témoignera de différentes techniques pédagogiques permettant de réaliser un journal scolaire, montrant ainsi l'importance et la variété des apprentissages induits par la pratique du journal scolaire.*

*Un troisième dossier traitera du journal scolaire au second degré.*

*Journal des écoles maternelle et primaire Marie-Curie, Cheny (89).*



## Sommaire

### Dossier I

1. Un peu d'histoire
2. L'expression d'une vie qui monte
3. Qu'appelle-t-on aujourd'hui « journal scolaire » ?
  - 3.1 : Une grande diversité de productions
  - 3.2 Journaux de classe, journaux d'école
4. Liberté d'expression et journal scolaire
  - 4.1 : droits et conventions
  - 4.2 : censure et auto censure
  - 4.3 : déclaration officielle
  - 4.4 : le droit d'opinion
5. Le journal scolaire fait école

### Dossier II (à paraître)

1. Les effets pervers de la comparaison avec la presse adulte
2. Comment « lancer » le journal scolaire ?
3. Gestion financière
4. Quels écrits? Comment les choisir ?
5. Correction et mise au point des écrits
6. Quel titre pour le journal ?
7. Les techniques d'impression
  - 7.1 : de la lettre de plomb au traitement de texte
  - 7.2 : Mais la couleur...
  - 7.3 : Pour remplacer la couleur
  - 7.4 : des techniques de reprographie en couleur
8. Le journal au collège et au lycée
9. Quels apprentissages ?
10. Conclusion

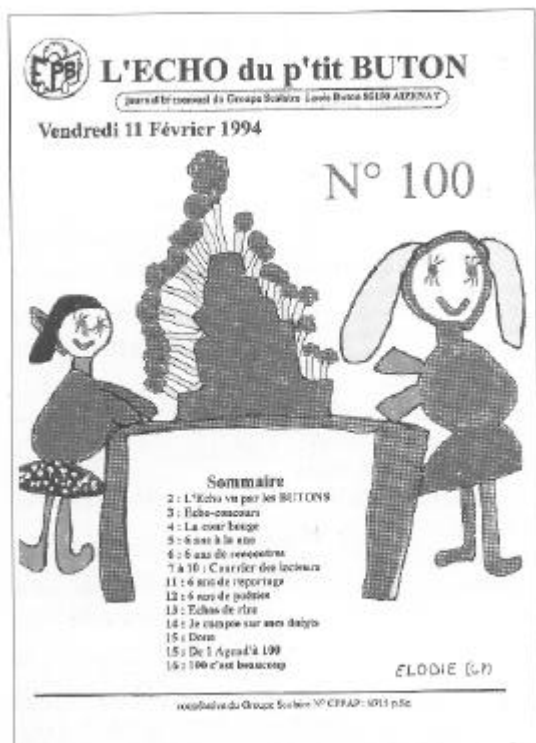
### Dossier III : le journal au second degré (à paraître)

Former des enfants producteurs d'écrits n'est possible que si les écrits demandés ont un sens pour eux (de la même façon que nous savons aujourd'hui qu'une vraie lecture ne peut être que celle d'un document qui présente un sens).

Or quel sens peut avoir pour l'enfant l'exercice qui consiste à lui demander d'écrire une rédaction à sujet imposé pour tous (et imaginé par le maître), voire une lettre, un compte-rendu d'activité, une recette ou une fiche technique, si le destinataire reste fictif et l'écrit consigné dans un cahier quelconque ?

On n'écrit que pour être lu (hormis sous la contrainte). Cette socialisation est indispensable, car elle est l'un des moteurs de la production, mais aussi parce qu'elle seule peut justifier pour l'enfant les exigences à venir quant au fond et à la forme de son écrit : logique du récit, syntaxe, orthographe, mise en page...

Les correspondances scolaires (écrite, télématique, fax...), les publications issues des classes (romans, recueils de poèmes, albums...) sont autant de techniques qui permettent l'ouverture de l'école sur l'extérieur.



École L.-Buisson, Aizenay (85).



Coopérative scolaire C.-Freinet, Ragon (44).

École de Cheny (89).



**Belles couvertures et belles pages**

Le journal scolaire en est une, privilégiée, qui permet aux multiples formes d'écrits de trouver un destinataire, donc un sens... à condition qu'il soit bien l'oeuvre et la propriété des enfants, et non celle de l'enseignant.

## Un peu d'histoire

Les premiers journaux scolaires sont antérieurs à C.Freinet. Citons *L'écho de l'école* en 1917, puis *Le courrier de l'école* en 1925 à l'école Decroly en Belgique (imprimé à l'école même). De tous temps ont existé des journaux d'école plus ou moins clandestins dans lesquels les écoliers donnaient libre cours, sinon à leur expression spontanée, du moins à leurs ressentiments (journaux « anti-scolaires »).

En 1925, dans *Clarté*, Freinet écrivait :

*« La vie familiale et sociale apportée en classe par les dits et les écrits (manuscrits) des élèves constituèrent, une fois imprimés, un ensemble de centres d'intérêts émanant directement des élèves et respectant leurs intérêts immédiats et l'intérêt dominant de la classe. »*

Au début, il préconisait le simple échange quotidien des imprimés (un par enfant) de chaque classe.

A l'origine était donc la page de vie, texte libre d'un enfant, choisi par le groupe, mis au point et imprimé, parfois manuscrit. Ces pages, échangées presque quotidiennement, et qui servaient de part et d'autre de support privilégié de lecture, avaient une charge affective très forte.

Les échanges se firent plus larges, et se posèrent les problèmes d'affranchissement : le tarif « Périodiques », accordé souvent par les receveurs des campagnes, fut refusé par ceux des villes.

*« En 1951, lorsque Freinet demanda à obtenir ce tarif pour les journaux scolaires, on lui répondit*

*officiellement que c'était « réservé aux organes d'information et de culture ». Travaillant alors à son secrétariat, je me souviens de sa colère. Il me demanda d'acheter au kiosque de la gare une sélection de ce qui existait de plus nul dans la presse dite du coeur et les journaux pour enfants, bénéficiant du statut de périodiques.*

*Mon choix était si caractéristique que j'étais honteux de payer mon achat. Nous avons préparé, un dossier significatif où figuraient aussi des extraits de journaux scolaires, qui fut distribué aux parlementaires.*

*Il fallut pourtant des années pour obtenir, à condition de centraliser les demandes à l'ICEM, que les journaux des enfants soient considérés comme de vrais périodiques. »*

**M. Barré**

Ainsi l'appellation « journal scolaire » devint officielle. Mais, insidieusement, elle induit peu à peu une conception (en référence aux journaux de la presse adulte) différente de celle de Freinet.

Nous pouvons constater actuellement certaines dérives, certains journaux cherchant plus à « singer » les publications pour adultes qu'à communiquer la pensée enfantine...

Mais nous en parlerons plus loin...

Les années 80 virent la stagnation, voire le recul de la production de journaux scolaires. On peut poser comme hypothèse l'augmentation de la production écrite qui rend plus difficile son édition (lenteur de la composition à l'imprimerie en plomb).

Il fallut attendre 1982 pour qu'Alain Savary consacre la valeur éducative du journal scolaire.

## « L'expression d'une vie qui monte »

*« Les journaux issus de nos classes sont beaucoup plus qu'un tract, qu'un cri, qu'un appel : ils sont l'expression d'une vie qui monte. Ces journaux sont le reflet d'un permanent souci d'échange et de communication... »*

**(M.E Bertrand)**

La pratique du journal scolaire est aujourd'hui tellement répandue qu'il peut paraître inutile de rappeler les objectifs de cette activité.

On écrit pour SE dire, on écrit pour dire.

Le journal scolaire est avant tout un outil permettant la reconnaissance de la parole de l'enfant ou de l'adolescent.

*« Dans nos classes, il est évident que l'enfant qui écrit s'implique profondément, personnellement, y compris peut-être et surtout lorsqu'il écrit des fictions. Combien de fois les enfants, commençant un texte par « il » ou « elle », finissent par « je ». Ils s'identifient complètement à leurs héros. Les textes de Bruno, Karine ou Christelle son véritablement bouleversants, d'autant plus quand on connaît l'histoire de ces enfants. Pourtant, ce ne sont ni des enfants doués, ni des enfants de milieux favorisés, bien au contraire. Leurs histoires, en fait, c'est leur histoire. »*

**Y. Tournaire**

Le journal scolaire est également un support privilégié de la communication entre le groupe social qu'est la classe ou l'école et son environnement. Il permet à l'enfant de communiquer ses intérêts, mais aussi d'écouter autour de lui : parents, habitants du village ou du quartier, mais aussi autres classes.

*« Un jour, je parle du journal qu'on pourrait réaliser pour les parents, les amis, les voisins. Nous choisissons*

*un titre avec les grands, très démocratiquement. Qu'allons-nous mettre dedans ? « Le texte d'Antoine sur son rêve, celui sur notre souris qui s'est échappée, la course d'escargots, la recette du dernier gâteau qui était super-bon, la fiche technique des dernières réalisations de l'atelier bricolage et l'échange sur les bébés lapins qu'on a eu sur la messagerie, et puis le fax reçu sur le loir, et la poésie sur la puce qu'on aime bien, et puis... et puis... le tableau était rempli...*

*... Quelle concertation entre les enfants, quelle acceptation de l'autre, pas pour faire semblant car c'est du VRAI travail !*

*Le journal est vendu chez les commerçants, envoyé aux correspondants. Nous échangeons maintenant avec une vingtaine d'écoles qui nous envoient également les leurs... Nous attaquons maintenant le numéro 61.*

*Aujourd'hui la mécanique est lancée, les enfants en redemandent, on a beaucoup trop de propositions, on les critique, on les sélectionne et même petits (de 2 à 7 ans), les enfants refusent de mettre la recette de la galette des rois dans le numéro de juin, ou celle de la tarte aux pommes parce que tout le monde la connaît. Quant à Marine, elle hésite à éditer*

*son texte sur l'achat de ses poneys car elle craint l'affluence chez elle !*

*Dans la classe, le journal fait partie des préoccupations permanentes. Quand un enfant raconte ou écrit, il sait que ça pourra passer dans le journal, ce qui donne une autre valeur à sa production.*

*Dans le village, on commence à s'intéresser à ce qui se passe dans cette école publique... Et puis entre amis, chez les corres, on en discute, même si les retours oraux ou écrits restent rare ».*

**S. Brivet**

### **Qu'appelle-t-on aujourd'hui « journal scolaire » ?**

#### **Une grande diversité de productions**

Derrière cette appellation se profilent des produits totalement différents, tant par leurs objectifs pédagogiques, leur format, leur forme, leur support, leur conception, leur contenu, leur périodicité, leur destination.

Certains, et notamment dans les classes de C.P, impriment (les moyens techniques différant d'une classe à l'autre) les textes des enfants, qui servent d'outil de lecture. Ce sont ces mêmes textes qui constituent alors le « journal », sorte d'album, de gerbe de l'expression libre enfantine, qui est diffusé

*« Les textes des enfants sont tous (ou presque) tirés à l'imprimerie, le dessin est fait au limographe. Il faut faire vite car c'est aussi (et surtout) notre outil de travail en lecture. »*

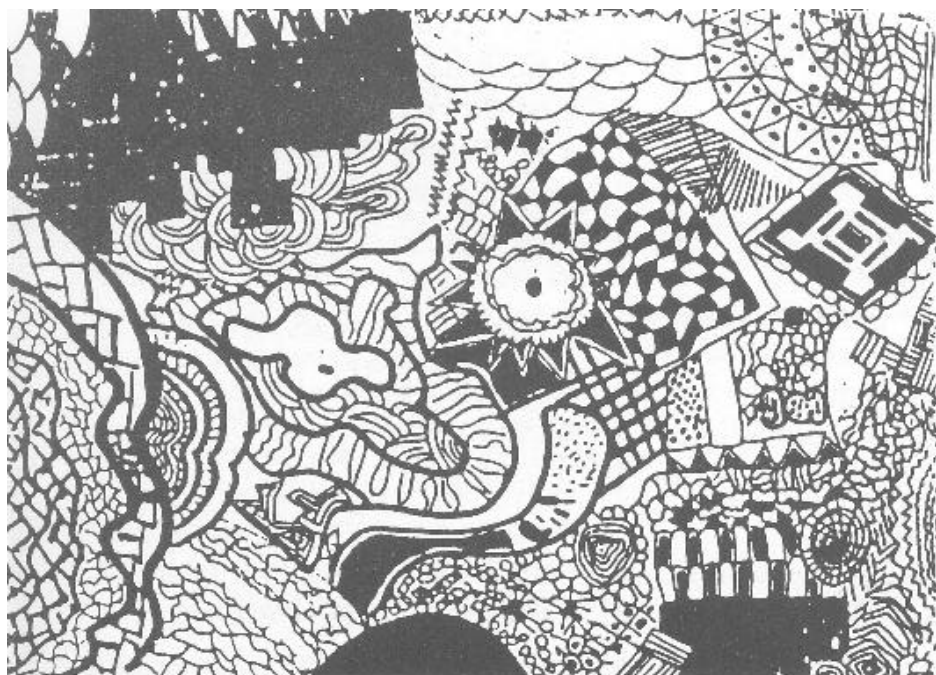
**D. Le Bars**

#### **Mon baptême et ma communion**

Dimanche 19 juin, j'ai fait mon baptême et ma communion. La messe a duré deux heures. Après, je suis allée chez le pâtissier chercher le dessert. Puis nous avons mangé chez moi, nous étions dix. J'ai eu une montre et des sous.

Benoît

Extrait du *Journaliste à roulettes*  
Ecoles Publiques  
07360 Dumière. St Fortunat.



*Extrait de Soleil, journal de l'école Marie-Curie, Cheny (89)*

D'autres éditent plusieurs sortes de journaux :

« Actuellement, nous faisons deux journaux scolaires : un album de textes « pomme d'or » qui paraît quatre à six fois par an et un mensuel d'infos, d'éveil, de compte-rendus divers... de quatre pages, « Je sais tout ».

**J.-M. Fouquer**

Le besoin de rapidité pour favoriser la communication, ainsi que le désir de laisser les enfants totalement maîtres de leur journal est à l'origine du « Mini PJ » de la classe unique de Pojot (07) :

### **Le roi des paresseux**

- Chérie, tu n'as pas épluché ma banane - Tu as oublié défaire mes lacets !

- Va chercher mon journal et mon fauteuil !

- Qu'as-tu à traîner ? Va faire la cuisine !

- Allume la tété, je veux regarder les informations

Tous les jours, M Grognassou traitait sa femme comme ça. Et sa femme obéissait !

Mais un jour, Mme Grognassou fut invitée par sa soeur. Quand elle fut partie, son mari se mit à pleurer :

- Bouhouhouhou ! Que vais-je devenir sans ma femme ? Qui va me mettre mon pyjama ? Qui va me raconter une histoire pour m'endormir ? Qui va me faire mes lacets ? Qui va allumer la télé ? Qui va m'éplucher ma banane ? Qui va me faire la cuisine ? Qui va me mettre mes chaussettes ?... Snif ! je vais devoir faire ça tout seul ! Quelle horreur !

Une semaine plus tard, Mme Grognassou était de retour. Elle fut très étonnée de voir que son mari se débrouillait tout seul !

**David**

Extrait de Mini PJ, école de Saint-Félicien (07).

« Le besoin s'est fait sentir de réaliser en plus de notre bimestriel « Le polisson joyeux », destiné à 120 abonnés, un journal à parution rapide destiné à quelques classes du réseau télématique Educatur et aux parents. C'est ainsi qu'est né le « Mini PJ ».

Ce bulletin interne n'obéit à aucune contrainte habituelle des journaux scolaires. Il n'y a pas de périodicité fixe, même si dans les faits, il est à peu près hebdomadaire (il est arrivé qu'il y en ait deux dans la semaine et parfois aucun).

Il y a moins d'autocensure, dans la mesure où il est interne au réseau d'enfants. Il n'y a pas de règles de mise en page, puisqu'il est gratuit. Bref, il donne d'avantage de liberté aux enfants qui le réalisent entièrement seuls.

Du point de vue de la communication, le « Mini PJ » est échangé avec sept autres classes. Les enfants se sont engagés à lire les journaux de ces classes, et c'est là leur seule obligation, décidée coopérativement. Quand un journal arrive, un enfant le choisit et le lit. Lors de la réunion de l'après midi, il dit ce qu'il en pense et parfois lit les textes qu'il a aimés particulièrement. Cela donne souvent lieu à un échange entre enfants. Enfin il écrit aux auteurs uniquement s'il en a envie.

Il n'y a pas d'obligation de réponse, seulement de lecture. L'obligation de réponse amènerait des envois stéréotypés du type « votre journal est bien... ». J'ai personnellement arrêté ce type de critiques de journaux qui me paraissait stérile. En fait, à part un très long échange entre des enfants de Riec et de Pojot avec une histoire de chien voyageur et râleur, il y a eu peu de réactions écrites. Mais cela n'a que peu d'importance.

L'enfant a écrit, il est lu. Par ailleurs, les influences des autres journaux sont réelles : la fourmi de Moussac a inspiré l'oiseau de Pojot à l'humour parfois impertinent. La grande

originalité des textes de Riec a permis de libérer l'imagination des enfants de Pojot. Les expériences et enquêtes des uns et des autres sont souvent reprises. Enfin il y a davantage d'échanges (télématiques, fax, courrier etc...) avec ces sept classes, le journal créant un lien supplémentaire...

Qu'est devenu le « Polisson joyeux » dans toute cette aventure ? Et bien il se nourrit de certains des textes du « Mini PJ », enrichis parfois par les critiques, et obéit à toutes les contraintes d'un journal destin, à la communication externe, et cela n'est pas inintéressant non plus...

### **Y Tournaire**

Cherchant à établir la communication entre les enfants de l'école et certaines familles, les enfants de Saint -Jean-Saint-Maurice (42) assurent la parution d'une feuille d'information destinée à l'affichage. « Village Hebdo » \* (c'est son nom) regroupe les informations régulièrement destinées aux parents : réunions, sorties d'école ou de classes, menus de la cantine, petites annonces diverses confiées par les habitants, une sélection de programmes à regarder à la télévision etc...

Certaines classes préfèrent le « journal affiche », fait en un seul ou en plusieurs exemplaires, souvent hebdomadaire, que les parents ou habitants du village ou du quartier peuvent consulter.

« Comment faire pour produire rapidement un document diffusable vers l'extérieur qui puisse techniquement être entièrement pris en charge par de jeunes enfants ?

\*Voir Le Nouvel Educateur n°45 de janvier 93

*L'idée a été alors de maquetter sur une feuille affiche à la couleur vive les textes composés à l'imprimerie, frappés sur ordinateur ou calligraphiés par les enfants.*

*Le contenu était décidé en début de semaine en fonction des intérêts en cours. En fin de semaine la mise en page était complétée par des dessins réalisés en fonction de l'espace disponible... Le résultat était très chatoyant grâce aux encres d'imprimerie et aux feutres. Le vendredi soir, le journal était affiché devant l'école pour être lu par les parents assez disponibles le samedi matin et par les nombreux promeneurs qui envahissent Pollionnay le week-end.*

*Il est devenu peu à peu, sans volonté délibérée de notre part, une source d'information sur la vie à l'école attendue avec plaisir par des personnes pour qui cet univers était un très lointain souvenir.*

*Très vite, chaque hebdo a été réalisé à six ou sept exemplaires afin d'être envoyé à quelques classes intéressées. »*

#### **R. Beaumont**

Certains journaux-affiches reprennent après affichage la forme et la diffusion de journaux scolaires classiques :

*« Le journal-affiche, constitué, selon les besoins, d'une ou plusieurs feuilles format A3, est exposé à l'entrée de l'école toute la semaine, et les parents (ceux des autres classes aussi) ne manquent pas de le lire, pendant que, dans la classe, se prépare le prochain.*

*En fin de demi trimestre, chaque page A3 est photocopiée (réduite au format A4) pour chaque enfant, qui possède ainsi son propre « journal ». Pour ne pas perdre totalement la couleur, une couverture est réalisée en utilisant un procédé de reprographie (sérigraphie par exemple). »*

#### **C. Bizieau**

Des quotidiens scolaires ont même vu le jour, grâce à la télécopie. Un certain nombre d'école ont en effet créé des petits réseaux d'échanges de quatre à six classes de même niveau. Chaque jour, chaque classe envoie en fin de journée sa feuille d'informations à chacune des autres et reçoit les leurs en retour.

De quelle meilleure situation d'écriture-lecture pour communiquer pourrait-on rêver ?

Mais quelquefois le support papier est abandonné au profit de l'écran. Ce sont les magazines et journaux télématiques.

*« La différence entre les deux ? elle est assez mince : le terme de magazine servant plutôt à désigner le résultat d'un travail collectif, d'une collaboration de plusieurs classes ou de plusieurs établissements.*

*Le terme de journal désignant plutôt un contenu propre à un établissement ou à une classe. Ces journaux pouvant être soit supportés par un petit serveur local souvent « monovoie » (c'est à dire consultable par un seul minitel à la fois), soit hébergés sur un serveur plus important, éventuellement en compagnie d'autres journaux, voire d'un magazine.*

*Des exemples sur votre minitel : 3614 Educazur mots clés BELVES, VERGT et SYLVIE en page d'accueil...*

#### **A. Lafosse**

### **Journaux de classe, journaux d'écoles...**

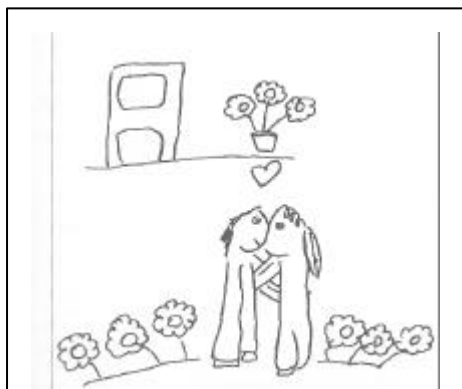
Les journaux scolaires sont d'une grande diversité également en ce qui concerne le groupe des auteurs.

Les plus fréquents sont les journaux de classe. D'abord parce qu'au sein d'une école, tous les enseignants ne désirent pas obligatoirement en faire produire un. Ensuite et surtout parce qu'il est plus facile au groupe classe de le gérer. Toutes les pages sont alors à la disposition des enfants. On a toute la place qu'on se donne, tout le temps également compte tenu des délais et de la périodicité décidés. Bref, une classe est le seul maître de son journal.

On trouve aussi assez fréquemment des journaux d'école ou de regroupement pédagogique.

C'est un phénomène assez nouveau, lié à l'ouverture des classes les unes sur les autres, de l'école sur son environnement, de l'apparition du concept d'établissement. Tâche qui crée une dynamique, fédère l'équipe pédagogique, entre dans la culture de l'établissement, répond au souhait de laisser une trace de vie, sur le modèle des journaux d'entreprise, dans





L'Amour c'est comme si  
tu te baignais  
dans la mer  
C'est un grand poisson bleu  
Ca ne s'arrêtera jamais  
C'est bien  
C'est beau  
C'est comme la lune et les étoiles  
C'est une grande étoile filante  
Sur laquelle tu fais  
un voeu de bonheur.  
C'est un grand bouquet de fleurs.

**Romain et Julien**

Extrait de *L'épi*,  
Ecole de (63) Chauriat

l'entreprise école. Chaque classe n'a, dans ce cas, à sa disposition qu'une fraction des pages, ce qui entraîne une contrainte. Etant plus nombreux à « se partager le gâteau », on peut penser que les enfants s'approprient moins facilement ce type de publication. Par contre ce type de journal nécessite une prise en charge coopérative au niveau de l'école, souvent sous la forme d'un comité de rédaction, la diffusion est plus importante, et ceci peut compenser cela...

*« L'une des premières nécessités a été de faire connaître aux parents et aux amis que ce qu'on faisait en classe, c'était pas si mal, que c'était même très chouette. Dans le journal on a essayé de montrer que la classe, c'était comme un être vivant qui avait sa propre vie. »*

*Nos désirs, nos problèmes, les moments forts que nous vivons ensemble, c'est par le journal que les*

*parents, les amis, les élus les connaissent.*

*Dans nos deux villages du regroupement, les abonnés sont bien contents de recevoir un journal où ils liront l'article de tel ou tel enfant qu'ils connaissent bien. Fréquentes sont les réflexions du genre : « Ah ben, vous direz à Jean-Yves que son texte sur les vampires, c'était drôlement bien ! » « J'ai pas bien compris ce que c'était, votre dessin sur la première page : c'est Vincent qui l'a fait ? » « Vous devriez quand-même mettre la photo de la classe, sinon on peut pas se repérer ! »...*

*Au niveau local, le journal est toujours sujet de conversation entre adultes et avec les élèves. Les petits de l'école de Dixmont s'y abonnent pour savoir un peu ce qui se passe dans la classe où ils vont aller. Les collégiens continuent à le recevoir... et même à le distribuer pour certains d'entre eux. »*

**J.-J. Carrier**

Sont publiés également des journaux faits par plusieurs écoles, qui posent d'autres problèmes, mais présentent un intérêt tout particulier.

*« Cinq écoles ont participé au Petit Journal des Grands Enfants cette année : Craponne, Clair Joie, Anatole France, Les Garennes, Louise Michel de Givors. Chaque école prépare des pages pour le Petit Journal. Quand les textes sont tapés et illustrés, ils sont envoyés à Clair Joie, qui fait le journal quand il a reçu toutes les pages. »*

*Avant chaque numéro, des enfants de chaque école se réunissent un mercredi. Ils discutent du thème, décident qui fera la couverture, qui fera le compte rendu et où sera la prochaine réunion. Puis les enfants mangent ensemble. Les écoles organisent, chacune à leur tour, les réunions du mercredi.*

*Chaque classe s'organise comme elle l'entend pour la production, le choix,*

*la frappe et le maquetage des pages, ainsi que pour la désignation des délégués qui iront à la réunion (deux ou trois par classe). Selon les situations (classe d'enseignement spécialisé ou classe « normale »), cette organisation est très différente.*

*Même si l'activité peut paraître dans ces conditions un peu « saucissonnée », le bilan est largement positif. Le Petit Journal permet d'ouvrir l'école sur l'extérieur, offre à des enfants d'horizons différents l'occasion de se rencontrer autour d'un projet commun.*

*Les adultes ont pour rôle de faire respecter les délais, d'aider les délégués à faire le compte rendu aux autres, de leur donner confiance lors des réunions, face à des enfants et adultes inconnus, d'aider à gérer les finances...*

*Trois ans après, d'anciens élèves ont retrouvé des numéros et m'ont parlé du Petit Journal... »*

**J.P Radix**

## **Liberté d'expression et journal scolaire**

### **Droits et conventions**

Pour cette partie du dossier nous citerons Jean Le Gal, enseignant chercheur à l'IUFM des Pays de Loire, chargé de mission aux Droits de l'enfant à l'ICEM :

*« La liberté d'expression et la liberté de communiquer ses pensées et ses opinions ont été au centre des combats des hommes contre l'oppression et pour l'exercice de la démocratie. C'est pourquoi elles vont figurer dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789) :*



« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».

... dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme (1950)

Article 10 :

« Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir et de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière... »

... et dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

Article 13

« L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen au choix de l'enfant.

L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :

a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui ;

b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques..."

Mais, avec d'autres militants, je considère que la liberté d'expression, ce n'est pas seulement le droit d'exprimer son opinion et d'être informé.

Dans son rapport fait à l'Assemblée Nationale en 1990, Denise Cacheux\* écrivait, à propos du droit d'expression accordé aux enfants par la Convention internationale :

« Ce droit d'expression peut être décomposé en trois points :

- le droit de s'exprimer, de parler, de donner son avis ;

- le droit d'être écouté, d'être cru ;

- le droit de participer aux processus de décision et même de prendre seul des décisions ».

Je souscris totalement à cette conception du droit d'expression. J'y ajoute : ...le droit et le devoir de participer à la mise en oeuvre des décisions, dans la limite de ses capacités et de ses compétences.

... En accordant aux enfants la liberté d'expression, la Convention leur a accordé le DROIT DE DIRE, celui de concevoir et de formuler librement et publiquement un avis, une opinion et de les voir prendre en considération. Elle leur a aussi accordé la liberté d'association et de réunion...

Le droit de « répandre des informations et des idées de toute espèce » (article 13) qui fonde la liberté d'éditer et de « diffuser leur opinion sur toute question les intéressant » (article 12), allié au droit de participation, leur donne un pouvoir réel sur la vie.

Et ce pouvoir inquiète. Il crée aussi de nouvelles obligations aux parents et aux éducateurs... C'est une nouvelle relation qui est à créer pour beaucoup d'adultes plus habitués à une situation de dépendance « pour son bien »...

## Censure et auto censure

Mais si le respect de l'enfant ne doit pas conduire, au nom de sa fragilité et d'une protection nécessaire, à le maintenir dans une dépendance sécurisante, le respect de leurs libertés de dire et de faire ne doit pas conduire à l'abandon de toute protection. Car exercer un droit, c'est prendre un risque. Si le droit induit la reconnaissance de la faculté d'exercice d'une liberté, il implique aussi le risque d'encourir une sanction pour réparation de préjudices causés à autrui, et une sanction pénale pour non respect des limites posées par la loi. « Très tôt, dit Jean-Pierre Rosenczweig, magistrat, il peut être condamné : l'âge de raison est fixé à 7-8 ans, il peut être condamné s'il commet un délit. Certes, il ne pourra se voir infliger une sanction avant 13 ans, mais uniquement des mesures éducatives, admonestation, placement etc, inscrites au casier judiciaire »..

« On prépare la démocratie par la démocratie à l'école ». C. Freinet (Pour l'école du peuple, Paris, Maspéro 1974)...

... Dès le départ je pose comme non négociables :

- la loi de respect : respect des autres ; de leur personne (pas de moquerie, pas d'injure, pas de coup) ; de leur parole (afin que chacun puisse s'exprimer librement, en toute sécurité) ; de leur travail ; de leur espace. Respect de la collectivité, des outils, des matériaux, des productions coopératives.

-la loi d'entraide : celui qui sait aide celui qui ne sait pas.

\* Cacheux D. Rapport d'information sur les droits de l'enfant, Paris : Assemblée Nationale, 1990, 87 p



## Editorial

Au mois de mai, le Conseil Général a financé un projet qui consistait à faire installer des grilles supplémentaires au-dessus du mur qui entoure le garage à vélos. En effet, au cours de cette année scolaire et des années précédentes, il y a eu de nombreux vols malgré les dispositions prises par les responsables du collège. Le Principal avait pourtant réclamé cette installation depuis une dizaine d'années. Espérons que le travail fait par la société Chapurlat de Travaillan (village à côté d'Orange) aboutira à ce qu'il n'y ait plus de vols au Collège. Je trouve cependant dommage de déparer ainsi le Collège à cause de certaines personnes mal intentionnées.

**I. Auphand 4.4**

Extrait de *L'écho des Cartables*, journal du Collège Lou Vignares 84320 Vedène

... On peut donc s'interroger sur le pouvoir réel que je partageais avec les enfants, sur la part d'autorité que je conservais pour pouvoir demeurer un garant, sur le veto que j'ai pu mettre à la publication de certains textes choisis par le groupe, parce qu'ils portaient atteinte à la dignité de la personne, à la vie privée. Le journal de la classe « Le bon vent » était d'ailleurs sous ma responsabilité légale, j'en étais le « gérant responsable ».

La liberté d'expression a des limites et des impératifs juridiques :

- a) l'impératif d'exactitude
- b) l'impératif d'honnêteté : c'est la question de la diffamation, qui concerne particulièrement les journaux scolaires et lycéens et donc que doivent connaître parfaitement les enseignants :

*« La diffamation, c'est à dire l'allégation d'un fait de nature à porter atteinte à la réputation d'une personne désignée, d'un corps, ou la reproduction d'une telle allégation même sous forme dubitative ou si la personne ou le corps peuvent être, sans être expressément nommés, facilement identifiés, est punissable ».*

**J. Le Gal**

### Alors, censure ou autocensure ?

... « *La pensée intime de l'enfant, écrit Freinet en 1927, est portée dans un milieu plus ou moins réceptif, plus ou moins favorable, voire hostile...* »

L'instituteur est le gérant responsable du journal scolaire. L'expression libre de l'enfant peut être considérée comme l'expression de l'instituteur ou téléguidée par lui.

Se pose donc un problème de droit, la responsabilité de l'adulte et des enfants étant engagée, dès qu'un écrit dépasse le cadre de l'école. Doit-on pour autant censurer les écrits ?

Nous pensons qu'en l'occurrence la censure autoritaire n'est pas la bonne technique. En premier lieu parce qu'elle serait la négation de la liberté d'expression des enfants. Elle serait lui faire admettre comme acceptable et normal le système de la censure.

Par contre nous devons les rendre vigilants et responsables, et leur apprendre le respect du au lecteur, qui peut ne pas avoir les mêmes opinions. Si un problème se pose, le débat doit s'instaurer et s'il doit y avoir censure, elle doit être autocensure.

Ne nous cachons cependant pas les yeux : l'enseignant, en tant qu'adulte responsable, dispose d'un devoir et d'un pouvoir : tout faire pour éviter la diffamation, les nouvelles fausses, la calomnie pouvant être à l'origine de problèmes graves à venir.

### Déclaration officielle

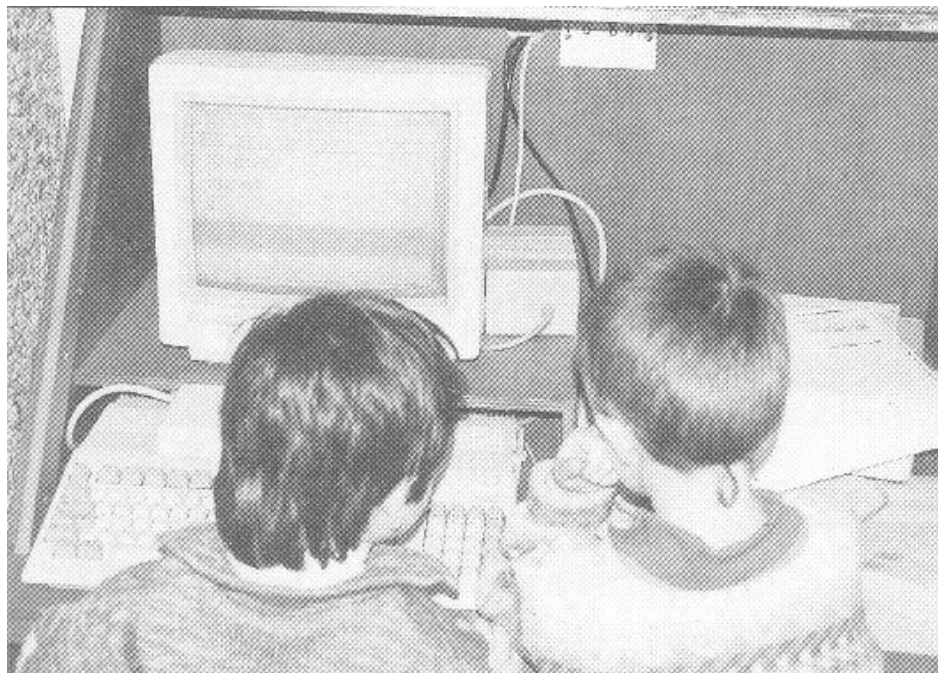
La déclaration officielle du journal scolaire\* est donc non seulement prudente, mais obligatoire, si celui-ci franchit les portes de l'école. Elle doit être envoyée au Procureur de la République de l'arrondissement.

Légalement il faut envoyer 4 exemplaires à la Préfecture ou à la mairie. En fait, bien souvent, on donne un exemplaire à l'IDEN, comme dépositaire, et un à la mairie.

Des mentions sont obligatoires sur la couverture du journal : titre déclaré, périodicité, numéro et date de parution, nom du gérant, adresse de l'école, prix, numéro de « périodique scolaire » s'il a été demandé.

Si le gérant change, prévenir le Procureur de la République et la Poste. Si le nom du journal change, il faut tout recommencer : pour l'administration, il s'agit d'un nouveau journal !

\* Pour tout renseignement ou demande d'inscription ... la CPPAP, contacter le secrétariat ICEM, 18 rue Sarrazin. 44000 Nantes. Tel : 40 89 47 50



### Le droit d'opinion

Par contre les enfants ont un droit d'opinion, et non seulement il n'est pas question de les empêcher de l'exprimer, mais nous devons favoriser leur expression.

Laissons la parole encore une fois à J. Le Gal.

Dans son numéro 0, « Edouard Journaliste », journal d'une école, publié en juin 1992 un texte de Mathilde, dont voici un extrait :

*« ...Les punitions, oh là là ! : copier une grande page, le piquet, la niche (l'enfant se met sous le bureau du maître), la patate (le maître prend une feuille de papier, la chiffonne et la met dans la bouche de l'élève).*

*Dans notre classe, quand il y a un problème, la maîtresse ne donne pas de punition... »*

Immédiatement, par lettre, l'Inspecteur réagit :

*« ... il s'agit de mise en cause du fonctionnement de certaines écoles (pour mieux faire valoir celle que vous dirigez ?) et je vous rappelle à nouveau votre devoir de réserve en tant que fonctionnaire de l'Education Nationale. »*

La bonne foi de l'institutrice est suspectée et, par ailleurs, pour « raison d'état », elle aurait dû

exercer une censure : Mathilde peut subir des exactions graves qui constituent un délit, mais elle ne doit pas le faire connaître par écrit, dans le journal de son école.

Alors, la liberté d'expression accordée par la Convention Internationale ? L'Instituteur fonctionnaire doit-il, comme l'ordonne son supérieur hiérarchique, commettre un acte d'ingérence dans l'exercice de la liberté d'expression d'un enfant, au nom de l'intérêt du service public ?

L'autorité administrative est-elle habilitée à exiger, au nom du devoir de réserve, la mise en place d'une censure, à un enseignant qui est responsable du journal ?...

... Imaginons un cas de guerre, menée par la France : toute action pour dire non à la guerre (comme cela a été le cas pour de nombreux enfants dans les journaux scolaires lors de la guerre du Golfe) serait condamnée et réprimée, et la liberté d'expression surveillée...

J. Le Gal

### Le journal scolaire... fait école

Instituteur depuis dix ans à Pojot, classe unique ardéchoise, Yves Tournaire pratique avec ses élèves le journal scolaire depuis la première année. Ils en sont au cinquantième numéro (bimestriel) du « Polisson Joyeux » et depuis l'an dernier éditent également un hebdomadaire, « Mini PJ ». Tout cela a fini par donner des idées aux parents, qui ont décidé de créer leur propre journal : « Parenthèse ».

*« Tout de suite s'est posé le problème de la diffusion, de la trésorerie et de l'expédition de ce journal. Cela était assez contraignant. Les enfants, véritables professionnels, se sont donc proposés pour « héberger » le journal des parents. Ils assurent donc ce travail, qui paraît sous forme de « supplément » (10 F les cinq numéros) à leur « Polisson Joyeux ». Avec les parents, nous avons défini les objectifs de « Parenthèse » et les délais de parution. Le maquettage est réalisé par des parents volontaires, à tour de rôle. Il ne restait donc plus qu'à écrire, et là, ce n'était pas la plus mince affaire !*

*Loin des grands discours, la pratique du journal par les parents eux-même, leur a fait découvrir les joies mais aussi les difficultés de l'écrit, et à posteriori le déficit de l'école traditionnelle dans ce domaine. Que de blocages encore à briser !*

*Ainsi donc, Parenthèse entame sa troisième année !*

*Parenthèse est bien plus que le journal des parents de Pojot. C'est aussi le journal des amis du Polisson Joyeux, c'est à dire un vaste réseau d'une centaine de personnes au moins, qui dépasse de loin notre petit coin d'Ardèche ! »*

Y. Tournaire

Dossier coordonné par C. Bizieau

Dans le prochain numéro du Nouvel Educateur : Le journal scolaire (II) : comment faire le journal ? Quels apprentissages ?